



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LIII)/1 Rev. 1
6 septembre 2017

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
27 novembre - 2 décembre 2017
Lima (Pérou)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur la composition du Conseil
5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
6. Répartition des voix proposée pour la période biennale 2018-2019
7. Admission d'observateurs
8. Déclaration du Directeur exécutif
9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)
10. Programme de travail biennal de l'OIBT – Décision 9(XXXIV) et Décision 2(LII)
 - (a) Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2015-2016, prorogé jusqu'en 2017 – Décision 2(LII)
 - (i) Rapport d'activité sur l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT
 - (ii) Programme de bourses de l'OIBT – Décision 4(XXVII)
 - (1) Rapport d'activité sur le Programme de bourses de l'OIBT
 - (2) Rapport du Président de la Commission de sélection des bourses
 - (iii) Projet de Lignes directrices pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes
 - (b) Projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019
11. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES – Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
 - (a) Propositions de membres de faire inscrire des essences aux annexes de la CITES – Décision 3(XVI)
 - (b) Rapport sur l'exécution du Programme OIBT-CITES
12. Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
13. Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF)
14. Collaboration de l'OIBT avec d'autres organisations/initiatives
15. Pertes financières de l'OIBT – Décision 5(LII) et Décision 6(LII)

16. Rapport du Groupe de travail spécial devant examiner la rotation dans le cadre de la sélection du Directeur exécutif de l'OIBT – Décision 9(LII)
17. Rapports des sessions associées des Comités
18. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2018
19. Dates et lieux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil et sessions associées des Comités
20. Autres
21. Décisions et rapport de la session
22. Clôture de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-troisième session du Conseil sera inaugurée par le Président du Conseil.

Point 2 - Détermination du quorum

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

Point 3 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux [Document ITTC(LIII)/1 Rev.1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son Ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué aux termes de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et mener les consultations de rigueur avec le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus rapprochés si nécessaire.

Point 4 - Rapport sur la composition du Conseil

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

Point 5 - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs [Document ITTC(LIII)/3]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

Point 6 - Répartition des voix proposée pour la période biennale 2018-2019 [Annexe au document ITTC(LIII)/1 Rev.1]

La répartition des voix proposée pour la période biennale 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 10(7) de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006, est présentée en annexe à l'Ordre du jour provisoire [Document ITTC(LIII)/1 Rev.1]. La répartition des voix de l'actuelle période biennale restera en vigueur pour la suite de cette période, sauf si la composition de l'Organisation se modifie ou si intervient une suspension ou une restauration des droits de vote d'un ou de plusieurs membres, auquel cas le Conseil opérera une nouvelle redistribution des voix dans la catégorie ou les catégories du ou des membres concernés.

Conformément à l'article 19(4) de l'AIBT de 2006, la répartition des voix telle qu'approuvée servira au calcul de la quote-part de chacun des membres au budget administratif de l'exercice biennal 2018-2019.

Point 7 - Admission d'observateurs [Documents ITTC(LIII)/Info.3 et ITTC(LIII)/Info.5]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui demandent à assister à la session en tant qu'observateurs. Deux listes de demandes déposées seront soumises en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations qui ont été précédemment admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

Conformément au dispositif de la Décision 3(LI), en ses alinéas 2 et 3, le Directeur exécutif a examiné les candidatures au statut d'observateur au regard des conditions requises, et les résultats de ce premier examen ont été publiés sur le site de l'OIBT deux semaines avant la session du Conseil.

Le Conseil statuera sur l'admission des observateurs dans le respect des dispositions de l'article 16 de l'AIBT de 2006 et en prenant en compte l'examen initial.

Point 8 - Déclaration du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif prononcera une allocution devant le Conseil relative aux activités de l'Organisation et à d'autres faits nouveaux intéressant l'Organisation.

Point 9 - Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)

[Document ITTC(LIII)/2]

En application des Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI), et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la trente et unième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 26 novembre 2017. Le rapport de la trente et unième réunion du GCNO sera présenté au Conseil par son président.

Point 10 - Programme de travail biennal de l'OIBT – Décision 9(XXXIV) et Décision 2(LII)

[Documents ITTC(LIII)/5, ITTC(LIII)/6, ITTC(LIII)/7, ITTC(LIII)/8 et ITTC(LIII)/9]

- (a) Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2015-2016, prorogé jusqu'en 2017 – Décision 2(LII)
 - (i) Le Conseil recevra un rapport rendant compte de l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2015-2016, lequel a été prorogé jusqu'en 2017 [Décision 2(LII)], contenu dans le document ITTC(LIII)/5.
 - (ii) Le Conseil pourra examiner 1) le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme de bourses de l'OIBT, ainsi que le stipule la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(LIII)/8]; et 2) le rapport de la Commission de sélection des bourses présenté par son Président [Document ITTC(LIII)/9]. Le Conseil annoncera la liste définitive des lauréats sur la base du rapport du Président.
 - (iii) Le Conseil recevra le projet de Lignes directrices pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes préparé par le consultant, contenu dans le document ITTC(LIII)/6.
- (b) Le Secrétariat présentera au Conseil le projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019, contenu dans le document ITTC(LIII)/7.

Point 11 - Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES – Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)

[Document ITTC(LIII)/4]

- (a) En application de sa Décision 3(XVI), le Conseil pourra organiser des consultations en vue d'examiner les propositions, communiquées au Secrétariat depuis la session précédente, relatives à l'inscription aux annexes de la CITES d'essences tropicales faisant l'objet d'un commerce international.
- (b) Le Conseil recevra un rapport sur l'exécution du Programme OIBT-CITES destiné à accroître les capacités des pays à mettre en œuvre les dispositions qui découlent de l'inscription aux listes de la CITES d'essences tropicales.

Point 12 - Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT

[Document ITTC(LIII)/10]

Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT, contenu dans le document ITTC(LIII)/10.

Point 13 - Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali

[Document ITTC(LIII)/11]

- (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali. Le Président pourra inviter les membres et les observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer en faveur du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali.

- (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF).

Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le Compte subsidiaire B. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans ce rapport [Document ITTC(LIII)/11].

Point 14 - Collaboration de l'OIBT avec d'autres organisations/initiatives

Le Secrétariat fera rapport sur les faits nouveaux intervenus dans le cadre de la collaboration avec d'autres organisations et initiatives. Le cas échéant, de brèves déclarations seront délivrées par des représentants institutionnels émanant notamment du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Banque mondiale.

Point 15 - Pertes financières de l'OIBT – Décision 5(LII) et Décision 6(LII)
[Document ITTC(LIII)/12]

Le Conseil recevra le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Décision 5(LII) et de la Décision 6(LII).

Point 16 - Rapport du Groupe spécial devant examiner la rotation dans le cadre de la sélection du Directeur exécutif – Décision 9(LII)
[Document ITTC(LIII)/13]

En application de la Décision 9(LII), le Conseil recevra le rapport du Groupe de travail qui a été créé afin d'examiner un dispositif de rotation dans le cadre de la sélection du Directeur exécutif.

Point 17 - Rapports des sessions associées des Comités

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par les Présidents respectifs. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

Point 18 - Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2018

À l'issue des consultations de rigueur, le Conseil pourra décider d'élire un Président et un Vice-président pour 2018. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 2006, le Conseil est invité à élire un Président et un Vice-président par année civile. Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 8, le Président et le Vice-président, l'un choisi parmi les représentants des pays producteurs et l'autre parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

Point 19 - Dates et lieux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions au moins dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra fixer les dates et le lieu de ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions.

Lors de sa cinquante-deuxième session réunie à Yokohama (Japon), le Conseil a décidé que sa cinquante-quatrième session se tiendrait à Yokohama (Japon) du 5 au 10 novembre 2018. Le Conseil pourra confirmer les dates et le lieu de la cinquante-quatrième session et arrêter les dates et le lieu de sa cinquante-cinquième session devant être réunie en 2019.

Point 20 - Autres

Le Conseil pourra examiner toutes autres questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 21 - Décisions et rapport de la session

Le Conseil examinera la ou les Décision(s) proposée(s) et l'/les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport sur les travaux de la session sera préparé par le Directeur exécutif et distribué à tous les membres dès que possible.

Par la Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux modalités des décisions du Conseil:

- (a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil.
- (b) Pour saisir le Conseil des projets de décisions préparés par les membres, les procédures suivantes sont adoptées:
 - Se référant à l'Ordre du jour provisoire, les membres soumettent les propositions destinées à faire l'objet de décisions du Conseil en les remettant au Directeur exécutif qui les distribue à tous les membres au plus tard deux semaines avant la date du Conseil. Chaque proposition comporte trois éléments: le sujet, le but de la décision, et l'action proposée assortie de toutes implications financières. Le Directeur exécutif ne distribuera pas les propositions incomplètes.
 - Jour -1 du Conseil: le Groupe consultatif non officiel (GCNO) examine les propositions émanant des membres destinées à faire l'objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions émanant du Directeur exécutif.
 - Jour 1 du Conseil: le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO.
 - Jour 2: les propositions de projets de décisions sont débattues dans les caucus et par voie de consultations informelles.
 - Jour 3: le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions; puis le Président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des projets préliminaires de décisions destinés à être distribués à tous les membres pour examen.
 - Jour 4: le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever.
 - Midi, avant-dernier jour: les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

Point 22 - Clôture de la session

À l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la cinquante-troisième session du Conseil.

Annexe

RÉPARTITION DES VOIX PROPOSÉE POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2018-2019

MEMBRES PRODUCTEURS

	2017	Période biennale
	<u>Nombre de voix</u>	<u>2018-2019</u>
		<u>Nombre de voix</u>
Afrique		
Bénin	21	21
Cameroun	22	22
Congo	22	22
Côte d'Ivoire	21	22
Gabon	22	22
Ghana	21	22
Libéria	21	21
Madagascar	21	21
Mali	21	21
Mozambique	22	22
République centrafricaine	21	22
République démocratique du Congo	22	22
Togo	21	21
Asie-Pacifique		
Cambodge	18	19
Fidji	14	14
Inde	28	29
Indonésie	94	89
Malaisie	97	90
Myanmar	54	49
Papouasie-Nouvelle-Guinée	39	44
Philippines	16	15
Thaïlande	30	37
Viet Nam	16	17
Amérique latine-Caraïbes		
Brésil	130	125
Colombie	24	24
Costa Rica	12	13
Équateur	18	19
Guatemala	12	13
Guyana	16	16
Honduras	12	12
Mexique	25	26
Panama	13	13
Pérou	28	29
Suriname	15	15
Trinité-et-Tobago	11	11
TOTAL:	1 000	1 000

MEMBRES CONSOMMATEURS

	2017	Période biennale 2018-2019
	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nombre de voix</u>
Albanie	10	10
Australie	16	16
Chine	265	278
Union européenne	382	375
Allemagne	19	19
Autriche	10	10
Belgique	15	15
Bulgarie	10	10
Croatie	10	10
Chypre	10	10
Danemark	11	11
Espagne	15	14
Estonie	10	10
Finlande	10	10
France	33	29
Grèce	11	11
Hongrie	10	10
Irlande	13	13
Italie	22	22
Lettonie	10	10
Lituanie	10	10
Luxembourg	10	10
Malte	10	10
Pays-Bas	30	29
Pologne	11	11
Portugal	13	13
République tchèque	11	11
Royaume-Uni	27	26
Roumanie	10	10
Slovaquie	10	10
Slovénie	10	10
Suède	11	11
États-Unis d'Amérique	73	73
Japon	164	156
Norvège	10	10
Nouvelle-Zélande	11	11
République de Corée	58	60
Suisse	11	11
TOTAL:	1 000	1 000